



DÉBAT PUBLIC

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Mars - Juin 2018

DOSSIER DE PRESSE

Le 13 février 2018

DOSSIER DE PRESSE

DEBAT PUBLIC

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Mars – Juin 2018

SOMMAIRE

I.	La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en débat de mars à juin 2018	p.3
	- Définition et objectifs	
	- Maître d'ouvrage du débat	
	- Révision de la PPE	
II.	Qu'est-ce qu'un débat public ?	p.5
	- Organisation	
	- Objectifs	
	- Principes et valeurs	
	- Financement	
III.	Le débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie	p.7
	- Préparation	
	- Enjeux	
	- Conditions de réussite	
IV.	Déroulement du débat public	p. 8
	- Au niveau national	
	- Des rencontres dans tout le pays	
	Composition de la commission particulière du débat public (CPDP)	p.11

I. La programmation pluriannuelle de l'énergie en débat de mars à juin 2018

Définition et objectifs

Elaborée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est l'outil de pilotage de la politique énergétique de la France créé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) votée en 2015.

Elle exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental, afin d'atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Quelques objectifs initiaux de la politique énergétique de la France à l'horizon 2025, 2030 et 2050

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030
- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012
- Augmenter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030. En 2014, les énergies renouvelables représentaient 14,6 % de la consommation finale brute d'énergie
- Multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030
- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025. En 2015, le nucléaire représentait 76,3 % de la production d'électricité.

Le maître d'ouvrage du débat public : l'Etat - le ministre de la Transition écologique et solidaire

En tant que maître d'ouvrage, l'Etat - le ministre de la Transition écologique et solidaire - a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) pour organiser la concertation des citoyens sur la programmation pluriannuelle de l'énergie.

*"La transition énergétique, c'est le secret de la prospérité énergétique de l'Europe. Cette année, ce qui va nous occuper, c'est la programmation pluriannuelle de l'énergie. Il y a des scénarios posés sur la table, mais ce ne sont que des scénarios. Rien n'est figé. Si on le fait entre nous, sans écouter les intelligences externes, on n'atteindra pas cette transition désirable. L'objectif de cette PPE est bien de réaliser tous les objectifs de la loi de transition énergétique, qui sont liés entre eux". **Nicolas HULOT**, ministre de la Transition écologique et solidaire - Vœux à la presse - 22 janvier 2018*

Révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie

La programmation pluriannuelle de l'énergie doit être révisée tous les 5 ans afin d'ajouter une période de programmation supplémentaire. La première révision est réalisée avec un délai plus resserré (2016-2018) pour que les révisions aient lieu plutôt en début de mandat d'un président de la République française et d'une législature.

La programmation pluriannuelle de l'énergie actuelle portant sur les périodes 2016-2018 et 2019-2023 devra être révisée d'ici fin 2018 pour porter sur les deux périodes 2018-2023 et 2024-2028.

*"Il faut prendre le temps de la concertation, à bien distinguer de celui de l'information. Souvent, les consultations citoyennes qui précèdent les décisions sont plus de l'information que de la concertation. Si on veut avancer, il faut étudier les propositions des citoyens ou des experts, qui sont souvent frappées au coin du bon sens. Or elles ne sont souvent pas prises en compte. A posteriori on se rend compte qu'on aurait dû explorer ces pistes." **Nicolas HULOT**, ministre de la Transition écologique et solidaire - Vœux à la presse - 22 janvier 2018*

II. Qu'est-ce qu'un débat public ?

Un débat organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP)

La CNDP est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes qui présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Lorsqu'elle est saisie d'un projet, plan ou programme, la CNDP doit décider de la forme de participation du public la plus adaptée aux enjeux socio-économiques portés par le projet et à ses impacts prévisibles sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Lorsqu'elle décide de l'organisation d'un débat public, la CNDP désigne une commission particulière (CPDP) chargée de sa préparation et de son animation sur le terrain.

- **10 août 2017** : saisine de la CNDP par la directrice de l'énergie du ministère de la Transition écologique et solidaire
- **6 septembre 2017** : décision de l'organisation d'un débat public dont l'animation sera confiée à une commission particulière du débat public (CPDP)
- **4 octobre 2017** : désignation de Jacques Archimbaud, président de la CPDP en charge de l'animation du débat public et des membres de la commission particulière du débat public, Moveda Abbed, Isabelle Jarry, David Chevallier et Jacques Roudier
- **7 février 2018** : désignation de deux nouveaux membres de la CPDP : Jean-François Hélas et Noël de Saint Pulgent

A l'issue du débat, le président de la CNDP rédigera un bilan du débat qui présente l'analyse des principaux enseignements qu'il tire, relatifs aux attentes du public à l'égard du projet, plan ou programme.

Les objectifs du débat public

- **Informier le public** sur le projet, plan ou programme, ses enjeux socio-économiques et ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- **Permettre l'expression des différents publics** : élus, acteurs institutionnels, acteurs sociaux et économiques, associations, experts, usagers, riverains, grand public, ...
- **Permettre à tous de prendre connaissance** des positions et des arguments de chacun
- **Eclairer le maître d'ouvrage** par l'apport de nouveaux éléments de réflexion

Les principes et valeurs du débat public

- **L'indépendance** : la CNDP est totalement indépendante des élus, des collectivités territoriales et des maîtres d'ouvrage
- **La neutralité** : la CNDP et les commissions particulières restent neutres en toute circonstance et n'expriment pas leur avis sur le projet
- **La transparence** : la commission particulière du débat public veille à ce que toutes les informations et études disponibles soient mises à disposition du public.
- **L'argumentation** : Le débat public est l'expression de points de vue argumentés
- **L'égalité de traitement** : la CNDP veille à ce que chaque participant, quel que soit son statut ou son opinion, puisse s'exprimer librement et dans le respect de chacun. C'est pour cela que la CPDP veille à diversifier les modes et les moyens de participation

Financement du débat public – Budget

« Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'un débat public sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du projet ».

Les membres de la commission particulière du débat public en charge de l'animation du débat sont indemnisés et remboursés de leur frais par la CNDP.

Le budget du débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie a été fixé à 500 000 € HT.

III. Le débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie

La préparation du débat public

La commission particulière du débat public a rencontré au cours de l'automne 2017 une cinquantaine de personnes et institutions : élus nationaux et locaux, institutions, chambres consulaires et associations dans l'objectif de préparer le débat public.

Un atelier préparatoire, réuni le 17 janvier 2018, a regroupé 55 participants représentant 40 groupements acteurs majeurs de l'énergie. L'atelier a évoqué les enjeux et les conditions de réussite du débat.

Les enjeux

1. **Comprendre** : Où en est-on réellement des objectifs prévus dans la loi et dans la PPE quant à la consommation et la production d'énergie ? Quelle(s) analyse(s) faire des avancées, des freins et des points de blocage ?
2. **Agir** : Quelles conditions réunir pour poursuivre et accélérer les efforts entrepris dans le sens de la transition énergétique, du triple point de vue social, territorial et environnemental ?
3. **Choisir** : En termes de bouquet énergétique et de mix électrique, quel(s) chemin(s) doit-on et peut-on emprunter dès à présent et à l'horizon de la PPE ?
4. **Gouverner** : Quelles propositions formuler pour piloter, animer, mesurer et évaluer efficacement la politique énergétique de la France ?

Les conditions de réussite

- Insérer la problématique française dans le cadre international et européen de lutte contre le réchauffement climatique
- Prendre comme points de référence les objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique de 2015
- Assurer l'objectivité et le niveau suffisants des données mises à disposition pour garantir le pluralisme et la compréhension des enjeux par tous
- Avoir un débat argumenté à partir des besoins et des consommations pour débattre de l'offre et de la production d'énergie
- Ne pas réduire le débat énergétique à la question électrique ou à l'énergie nucléaire, mais donner à ces sujets une place à la hauteur des décisions majeures à prendre dans les 10 prochaines années
- S'adresser aux publics les plus larges possibles, solliciter au maximum les observations du grand public, en complément des points de vue des parties prenantes habituelles

IV. Déroulement du débat public

Des moyens mis à disposition de tous pour s'informer sur la PPE et participer au débat sur l'ensemble du territoire national

Pour que ce débat national traduise l'expression la plus complète possible, la commission particulière du débat public prévoit d'organiser un débat public large et équilibré au niveau national comme au niveau régional.

Au niveau national

Une plateforme contributive

Mise à disposition sur le site <https://ppe.debatpublic.fr> la plateforme contributive permettra au public de s'informer, poser des questions, publier avis et points de vue et réagir aux échanges. Le public pourra y retrouver l'ensemble des informations et documents du débat : verbatims des réunions, journaux du débat, études, dossier du maître d'ouvrage, synthèse...

Le maître d'ouvrage s'engage à répondre à chaque question de son ressort dans les meilleurs délais. La CPDP est garante de la cohérence et de la qualité d'argumentation des réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage.

Tous les avis, questions-réponses et points de vue sont rendus publics sur le site et ouverts aux commentaires des internautes.

Des ateliers d'information

Ils réuniront des experts afin d'éclairer un point particulier nécessaire à la compréhension des enjeux.

Par exemple :

- **La « transition énergétique des autres » : le contexte européen**
- **Energie : état de l'opinion**
- **Programmation pluriannuelle de l'énergie : état des lieux**

Des ateliers de controverse

Ils réuniront des personnalités ou des représentants de groupements ayant sur un point particulier des opinions divergentes.

Par exemple :

- **La consommation énergétique va-t-elle diminuer ?**
- **Le coût de l'énergie**
- **Les nouveaux usages de l'électricité**
- **L'avenir du nucléaire**
- **L'acceptabilité des énergies renouvelables**

Des auditions filmées

Sur les points nécessitant approfondissement ou compléments qui pourront surgir au cours du débat, la CPDP entendra des experts, des spécialistes, des témoignages susceptibles de favoriser les échanges de point de vue.

Un panel citoyen : le G 400

400 citoyens seront tirés au sort au début du débat. Ils seront régulièrement tenus informés des échanges. Réunis à Paris en juin 2018, ayant en main les éléments issus de la discussion, ils auront à se prononcer sur les questions apparues comme saillantes en cours de débat.

Une animation sur les réseaux sociaux

Alimentation du compte twitter @DebatPPE et de la page Facebook : <https://www.facebook.com/Debatpublic.PPE/>

Une newsletter

Disponible par inscription sur le site, la newsletter présentera le cadre du débat public, annoncera les différentes phases et restituera les contenus des réunions publiques ainsi que l'avancée des discussions.

Des rencontres dans tout le pays

Le débat dans les territoires

Des rencontres permettront à des territoires différents de transmettre aux pouvoirs publics les messages correspondant à leurs spécificités.

- **Territoires à énergie positive TEPOS**
Exemple : Loos-en-Gohelle (62)
- **Territoires intenses en énergie**
Exemples : Gravelines (59), Vallée de l'Arve (74), Fos-sur-Mer (13)
- **Métropoles et grandes agglomérations**
Exemples : Nantes (44), Lyon (69), Rouen (76), Besançon (25), Est-Ensemble (93), Marseille (13)...
- **Régions en processus de planification**
Exemples : Occitanie, Centre, Nouvelle Aquitaine...
- **Territoires ruraux**
Exemples : Aisne (02), Bretagne, Pyrénées...

Le débat avec des « publics cibles »

Des rencontres avec des publics particuliers seront menées en partenariat avec des organisations de la société civile : il s'agit de recueillir l'opinion de personnes n'ayant pas l'habitude forcément de s'exprimer dans les processus habituels.

Publics visés	Exemples de partenaires
Jeunes-éducateurs	Ligue de l'enseignement
Consommateurs	UFC Que choisir, Consommation Logement Cadre de Vie
Entreprises et salariés	CCI d'Ile-de-France
Précaires énergétiques	Fédérations des Centres Sociaux, Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion
Artisans et commerçants	Chambres des Métiers et de l'Artisanat
Innovateurs	Grandes écoles et universités

Un appel à initiatives grâce un « kit débat » :

Disponible sur le site <https://ppe.debatpublic.fr/>, le kit débat comprendra une charte, une méthodologie d'animation, des fiches supports d'information, un compte rendu type. Sur la base du respect d'un principe de neutralité et de pluralité d'expression, ce kit permettra à tout collectif (élus, association, groupement) d'organiser un débat sur la PPE.

Les suites du débat public

Dans le cadre de la présente révision de la PPE, l'Etat devra tenir compte des enseignements du débat public et de divers avis pour produire un texte définitif avant le 31 décembre 2018.

À la fin du débat public, la CNDP désignera un garant chargé de veiller au continuum de la participation du public jusqu'à la fin de la procédure.

Composition de la commission particulière du débat public



Le président de la CPDP :
Jacques ARCHIMBAUD

Vice-président de la CNDP depuis 2013, enseignant, membre de plusieurs cabinets ministériels Environnement, Aménagement du territoire, Logement, il a présidé quatre débats publics.



Moveda ABBED

Ancienne attachée parlementaire à l'Assemblée nationale, Moveda Abbed a également travaillé auprès de l'Ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique puis au sein du secrétariat général du Débat national sur la Transition Écologique.



David CHEVALLIER

Responsable d'un bureau d'études en sciences sociales. Il réalise des études et évaluations dans le champ social et le renouvellement urbain. Il anime régulièrement des démarches participatives et dispositifs de concertation.



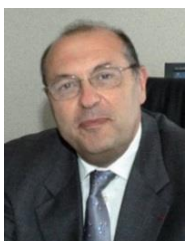
Jean-François HÉLAS

Ancien directeur des projets d'investissements au STIF, cet ingénieur du corps des Ponts et Chaussées a participé à de nombreux débats publics et concertations, par exemple le prolongement du RER E à l'ouest.



Isabelle JARRY

Biologiste de formation, romancière et essayiste, auteur de nombreux ouvrages, elle a participé depuis 2009 à plusieurs débats publics et concertations publiques.



Jacques ROUDIER

Ingénieur général des ponts, des eaux et forêts en retraite ayant exercé des responsabilités dans le domaine des transports et de la recherche ; il a participé à plusieurs débats publics ou concertations publiques.



Noël de SAINT-PULGENT

Ancien élève de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, et de l'IEP Paris, Inspecteur général des Finances honoraire, il a été notamment président de l'Institut National de la Consommation et Chef de la Mission de contrôle économique et financier des transports.

Informations pratiques et contacts presse

Le secrétariat général du débat public de la PPE

Secrétaire général :

Christophe LEIKINE

Tél. 06.62.41.31.49

Mail : christophe.leikine@debat-cndp.fr

Secrétaire générale adjointe :

Irina VAUDAY

Tél. 01.44.49.85.79

Mail : irina.vauday@debat-cndp.fr

Responsable communication :

Laurence WASTL

Tél. 01.44.49.85.79

Mail : laurence.wastl@debat-cndp.fr

Contact presse :

Rodolphe SAVEREUX

Tél. 06.73.99.96.74

Mail : rodolphe.savereux@debat-cndp.fr

Pour contacter la CPDP

Commission particulière du débat public sur la révision de la PPE

CNDP

244 boulevard Saint-Germain

75007 Paris - France

Téléphone : 01.44.49.85.79

Mail : ppe@debat-cndp.fr

<https://ppe.debatpublic.fr>

Twitter @DebatPPE

Facebook www.facebook.com/Debatpublic.PPE